

REUNION DU 30 MARS 2017

L'an deux mil dix sept, le 30 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROULLEAU Claude, Maire.

Date de convocation : 17 mars 2017.

Présents : Mmes et Ms. BONNEAU Christine, FERRE Béatrice, GACOUGNOLLE Eric, GELIN Marina, GONNORD Pascal, GOURÇON Jean-Marc, GUERINEAU Corinne, LOUME Nathalie, MAGNERON Sébastien, MOINARD Philippe, ROULLEAU Claude, THIOU Sylviane et TROUVE Virginie.

Absents : Mme et M. BARANGER Fabrice et MASSETEAU Cécile.

Excusés : Mme et Ms. GABILLY Alain, LUSSIEZ Sonia, MARTIN François et MOINARD Christophe.

Secrétaire de séance : Mme GELIN Marina.

Monsieur MARTIN François a donné pouvoir à Monsieur ROULLEAU Claude pour voter en ses lieu et place.

Monsieur MOINARD Christophe a donné pouvoir à Madame GELIN Marina pour voter en ses lieu et place.

Monsieur GABILLY Alain a donné pouvoir à Monsieur MOINARD Philippe pour voter en ses lieu et place.

Monsieur ROULLEAU Claude ouvre la séance et remercie les membres de leur présence. Il soumet au Conseil le procès verbal de la séance du 23 février 2017. Le procès verbal est adopté à l'unanimité des membres présents en l'état.

ORDRE DU JOUR

> **Travaux - bâtiments**

201703-01	Travaux de mise aux normes de la cuisine de la supérette.
201703-02	Centre socio-éducatif et de loisirs – mobilier et tarifs.

> **Urbanisme**

201703-03	Modification de zonage - EMMAUS.
-----------	----------------------------------

> **Budget**

201703-04	Subvention exceptionnelle – chasse aux œufs.
201703-05	Subvention UDAF 79 – Espace rencontre.
201703-06	Compte de Gestion 2016 – Budget principal.
201703-07	Compte Administratif 2016 – Budget principal.
201703-08	Affectation des résultats – Budget principal.
201703-09	Vote des taux d'imposition 2017.
201703-10	Budget primitif 2017 – Budget principal.

> **Gestion des services**

201703-11	Gestion directe de la facturation des repas du restaurant scolaire.
-----------	---------------------------------------------------------------------

> **Culture**

201703-12	Régie du 14 juillet.
201703-13	Cinéma en plein air.

> **Éclairage public**

201703-14	Avenant n°1 au contrat de maintenance de l'éclairage public.
-----------	--------------------------------------------------------------

> **Ressources humaines**

201703-15	Indemnités de fonction.
201703-16	Avancement de grade – taux d'avancement.

> **Ecoles**

201703-17	Projet d'animation - La Caravane des clowns
-----------	---------------------------------------------

Domanialité

201703-18	Projet d'acquisition du bâtiment du cabinet médical.
201703-19	Acquisition de parcelle – La Parsenne.
201703-20	Location de deux bureaux.

D201703-01 TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE LA CUISINE DE LA SUPERETTE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'une réunion de coordination des travaux a été organisée le 16 mars 2017 en présence du maître d'œuvre Frédéric VIGNIER et des entreprises retenues.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°D201606-03 du 30 juin 2016 par laquelle le Conseil Municipal l'a autorisé à consulter et retenir les offres jugées économiquement les plus avantageuses.

Monsieur le Maire dresse le récapitulatif des offres, hors avenant, comme suit :

LOT	TYPE	ENTREPRISE	MARCHE H.T.
1	GROS OEUVRE	NOCQUET BATISSEUR	14 115,25 €
2	MENUISERIES	BRAUD GAGNAIRE	10 567,38 €
3	CLOISONS ALIMENTAIRES PLAFONDS ISOLATION	BRAUD GAGNAIRE	8 636,42 €
4	CARRELAGE	FIDELE ET FILS	3 756,50 €
5	PEINTURE	SOFT COLOR	7 028,78 €
6	PLOMBERIE - SANITAIRES	CHAUD FROID CLIM.	4 424,00 €
7	ELECTRICITE	CHAUD FROID CLIM.	5 741,00 €
SOUS-TOTAL (H.T.)			54 269,33 €
MO	MAITRISE D'OEUVRE	VIGNIER FREDERIC	2 400,00 €
SPS	COORDINATION SPS	SOCOTEC	1 465,75 €
AMIANTE	CONTROLE AMIANTE	SOCOTEC	1 050,00 €
TOTAL (H.T.)			59 185,08 €
TOTAL (T.T.C.)			71 022,10 €

Monsieur le Maire détaille en outre la programmation des travaux et souligne qu'un diagnostic amiante a été rendu nécessaire dans le cadre de la réalisation de ces travaux. A l'issue de ce diagnostic, la présence d'amiante a été détectée notamment dans le faux plafond du bureau. Une intervention spécifique avant le commencement des travaux est ainsi nécessaire.

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise qu'il a été demandé de prévoir de carreler l'ensemble de l'espace traiteur. Une offre de l'entreprise FIDELE ET FILS est ainsi en attente et viendra s'ajouter aux travaux initiaux.

De plus, Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise CHAUD FROID CLIMATISATION relatif à l'équipement frigorifique de la nouvelle chambre froide de la supérette pour un montant de 3 891,34 euros H.T..

Monsieur le Maire souligne que le personnel communal réalisera l'isolation entre le chantier et la partie commerciale de la supérette afin de permettre à l'exploitante de poursuivre son activité durant les travaux.

A l'unanimité, les membres du Conseil :

- > prennent acte de ces informations,
- > acceptent le récapitulatif des offres ainsi présenté,
- > acceptent le devis de l'entreprise CHAUD FROID CLIMATISATION relatif à l'équipement frigorifique de la nouvelle chambre froide de la supérette pour un montant de 3 891,34 euros H.T.,
- > décident d'affecter ces dépenses à l'opération n°0277 « Supérette ».

D201703-02 CENTRE SOCIO-ÉDUCATIF ET DE LOISIRS – EQUIPEMENT ET TARIFS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il convient de trouver une dénomination au centre socio-éducatif et de loisirs afin de porter cette dénomination sur la façade du bâtiment.

Après discussions, à l'unanimité, les membres du Conseil décident que le centre socio-éducatif et de loisirs soit dénommé « La Voûte »

Monsieur le Maire précise qu'une consultation a été engagée concernant l'équipement de la grande salle et de la salle de restauration. Il présente les différents produits proposés au titre des chaises et des tables.

Après discussions, les membres du Conseil s'accordent à retenir un type de chaises empilables et de tables pliables en 120 cm de longueur avec pieds renforcés.

Monsieur le Maire propose, compte tenu du type de chaises et de tables retenu, que des offres soient demandées et que des échantillons soient délivrés afin de réaliser des essais dans la grande salle notamment en ce qui concerne les couleurs du mobilier. Il propose en outre que le Conseil Municipal l'autorise, compte tenu des délais de livraison, à retenir les offres jugées économiquement les plus avantageuses dans la limite de l'enveloppe budgétaire de 80 000 euros T.T.C..

A l'unanimité, les membres du Conseil décident d'autoriser Monsieur le Maire à retenir les offres jugées économiquement les plus avantageuses concernant l'équipement de la grande salle et de la salle de restauration de la salle de la Voûte dans la limite de l'enveloppe budgétaire de 80 000 euros T.T.C.. Ces dépenses seront affectées à l'opération n°0230 « Acquisition de matériels ».

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BONNEAU Christine.

Madame BONNEAU Christine précise qu'une étude du mobilier affecté au centre de loisirs a été réalisée. Elle détaille le contenu de l'étude dont le total prévisionnel s'élève à 16 600,64 euros H.T..

Madame BONNEAU Christine précise qu'une demande de subvention est à adresser à la Caisse d'Allocations familiales au titre de ce mobilier et qu'il convient d'arrêter le contenu de cette étude.

Monsieur le Maire rappelle que le mobilier affecté au futur centre de loisirs est à la charge de la Commune mais que les jeux et équipements d'activités demeurent à la charge du Syndicat de Communes Plaine de Courance.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident d'accepter le détail de l'étude de mobilier affecté au futur centre de loisirs ci-dessus présenté pour un montant prévisionnel de 16 600,64 euros H.T. et autorisent Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, Madame BONNEAU Christine, à solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations familiales. En outre, à l'unanimité, les membres du Conseil décident d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, Madame BONNEAU Christine, à signer tout document afférent et d'affecter ces dépenses à l'opération n°0230 « Acquisition de matériels ».

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que par délibération n°D201702-02 du 23 février 2017, le Conseil Municipal avait décidé de retenir l'offre de OUEST OCCASION pour un montant de 5 859 euros H.T. concernant l'équipement de la cuisine de la salle de la Voûte.

Monsieur le Maire dresse la liste du matériel retenu et précise que le montant définitif s'élève à 5 880 euros H.T..

A l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- > d'accepter l'offre définitive de OUEST OCCASION pour un montant total de 5 880 euros H.T.,
- > d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, Monsieur GONNORD Pascal, à signer tout document afférent,
- > d'affecter ces dépenses à l'opération n°0230 « Acquisition de matériels ».

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que par délibération n°D201702-02 du 23 février 2017, le Conseil Municipal avait décidé d'entériner les principes suivants

- Les salles de la Voûte et du Château pourront être louées simultanément par un ou plusieurs locataires,
- La partie de l'étage de la salle de la Voûte, attribuée au centre de loisirs, sera exclusivement dédiée à cette activité,
- La salle de la Voûte pourra être louée en soirée en semaine (hors vendredi) par les associations communales,
- L'association du Don du Sang bénéficiera gratuitement de la salle de la Voûte lors de collectes.

Monsieur le Maire propose que la location de la salle de la Voûte puisse être ouverte aux particuliers ou associations, extérieurs à la Commune.

A l'unanimité, les membres du Conseil acceptent cette proposition et décident d'appliquer les tarifs suivants dès la mise en location :

SALLE DE LA VOÛTE	Tarif 2017
<u>Particuliers et associations de la Commune</u>	
Soirée (à partir de 17 heures) hors vendredi Uniquement association communale	200,00 €
1 journée (en semaine ou week-end)	300,00 €
Week-End / 2 journées	500,00 €
<u>Particuliers et associations - Hors Commune</u>	
1 journée en semaine	350,00 €
1 journée du week-end	500,00 €
Week-End / 2 journées	750,00 €

D201703-03 MODIFICATION DE ZONAGE - EMMAUS

Sujet retiré de l'ordre du jour

D201703-04 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – CHASSE AUX OEUFS

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil la demande de l'A.I.P.E. sollicitant une aide financière de 250 €uros pour l'achat de gourmandises en chocolat au titre de la manifestation de la « Chasse aux œufs » de Pâques organisée le dimanche 16 avril 2017 dans le parc du Château de la Voûte.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident d'allouer une subvention de 250 €uros à l'A.I.P.E pour l'achat de gourmandises en chocolat affectées à la « Chasse aux œufs » de Pâques.

D201703-05 SUBVENTION UDAF79 – ESPACE RENCONTRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'en 2014, 2015 et 2016, le Conseil Municipal de Prahecq avait attribué une subvention de 340 euros au titre de sa participation au fonctionnement d'un « Espace rencontre » favorisant le soutien aux familles, le maintien et la reprise de la relation entre l'enfant et le parent avec lequel il ne vit plus et la redynamisation du lien familial et social. La demande présentée de 213 euros au titre de l'exercice 2017 vise à assurer le fonctionnement de cet « Espace rencontre ».

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 213 euros à l'UDAF 79 au titre de l'exercice 2017 pour le fonctionnement de cet « Espace rencontre ».

D201703-06 COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

D201703-07 COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur GONNORD Pascal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur ROULLEAU Claude, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- acte la présentation faite du compte administratif du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

➤ Dépenses de fonctionnement :	1 964 474,86 €
➤ Recettes de fonctionnement :	2 423 984,50 €
➤ Dépenses d'investissement :	1 597 972,07 €
➤ Recettes d'investissement :	1 714 717,39 €

RESULTAT DEFINITIF : 576 254,96 €

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour et une abstention, décide d'adopter le compte administratif du budget principal de l'exercice 2016.

D201703-08 AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,

- après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2016,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 459 509,64 Euros et un excédent d'investissement de 116 745,32 Euros,
- prenant en compte les restes à réaliser de l'exercice 2016 dont le montant en dépenses s'élève à 105 708,08 Euros et le montant en recettes s'élève à 21 455,97 Euros.
- décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats pour le budget principal de la manière suivante :

- Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 216 972,15 Euros,
- Compte 002 Excédent reporté de fonctionnement : 1 268 905,54 Euros,
- Compte 001 Déficit reporté d'Investissement : 132 720,04 Euros.

D201703-09 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Suite à la communication de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 (Etat n°1259), Monsieur le Maire propose de voter les taux.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les taux d'imposition pour l'année 2017 qui restent identiques à ceux de 2016.

Dénomination	Bases	Taux	Produits
Taxe d'Habitation	2249000	13,85%	311 487,00 €
Taxe Foncière (bâti)	2554000	19,06%	486 792,00 €
Taxe Foncière (non bâti)	79100	78,61%	62 181,00 €
TOTAL			860 460,00 €

D201703-10 BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur MOINARD Philippe indique qu'il ne souhaite pas prendre part au vote.

Monsieur le Maire prend acte de cette information.

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et deux abstentions, vote le budget primitif – Budget principal de l'exercice 2017, lequel peut se résumer ainsi qu'il suit :

- Dépenses de fonctionnement : 3 590 512,74 Euros
- Recettes de fonctionnement : 3 590 512,74 Euros
- Dépenses d'investissement : 2 362 011,75 Euros
- Recettes d'investissement : 2 362 011,75 Euros.

D201703-11 GESTION DIRECTE DE LA FACTURATION DES REPAS DU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il a échangé avec la Présidente et le Trésorier de l'association de la gestion de la cantine scolaire concernant le fonctionnement de la facturation des repas.

Madame BONNEAU Christine souligne les difficultés rencontrées par les parents bénévoles au titre de la vente des tickets et de la facturation.

Monsieur le Maire indique que la question de la reprise de la facturation par les services communaux a été discutée et que les deux responsables n'ont pas fait de remarques particulières.

Monsieur le Maire précise les impacts de la reprise de cette compétence au niveau de la Commune et présente les pistes d'évolution quant à la gestion des tickets.

Mesdames GELIN Marina et TROUVE Virginie soulèvent la question de l'impact de cette évolution en ce qui concerne le prix du repas appliqué.

Madame BONNEAU Christine rappelle l'investissement important des bénévoles dont la participation, malgré le faible nombre de ces derniers lors des dernières années, a permis de maintenir un coût de repas faible.

Monsieur le Maire indique qu'il conviendra de réfléchir à cette question du prix des repas et propose d'entériner le principe de la reprise de la gestion de la facturation par les services municipaux à la rentrée scolaire 2017-2018. Il précise par ailleurs que l'association sera toujours associée à l'élaboration des menus.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident d'accepter le principe de la prise en charge de la facturation des repas par les services municipaux à compter de la rentrée scolaire 2017-2018.

D201703-12 REGIE DU 14 JUILLET

A l'unanimité, les membres du Conseil décident de retenir les tarifs du repas du 14 juillet 2017 :

- Personne domiciliée dans la Commune : 2 Euros
- Personne domiciliée hors Commune : 5,50 Euros
- Personne de moins de 17 ans : Gratuit

D201703-13 CINEMA EN PLEIN AIR

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GOURÇON Jean-Marc.

Monsieur GOURÇON Jean-Marc précise que la liste des films prévus pour le cinéma en plein air a été transmise.

Après discussions concernant le genre de film à diffuser, il propose qu'un retour des membres du Conseil puisse être réalisé prochainement afin d'arrêter le film retenu.

Le Conseil prend acte de cette information.

D201703-14 AVENANT N°1 AU CONTRAT DE MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GONNORD Pascal.

Monsieur GONNORD Pascal présente le projet d'avenant n°1 au contrat de maintenance de l'éclairage public de l'entreprise SEOLIS pour un montant de 4 714,66 euros H.T. couvrant la période allant jusqu'au 31 décembre 2017.

A l'unanimité, les membres du Conseil acceptent le projet d'avenant n°1 au contrat de maintenance de l'éclairage public de l'entreprise SEOLIS pour un montant de 4 714,66 euros H.T. et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, Monsieur GONNORD Pascal, à signer tout document afférent.

D201703-15 INDEMNITES DE FONCTION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2123-20, L.2123-20-1 et suivants,

Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatifs aux indices de la fonction publique,
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au Maire étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

Considérant que depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait d'une part, de l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction (1015 à 1022) à compter du 1er janvier 2017 ainsi que d'autre part, de la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique au 1er février 2017,

Considérant la nécessité de délibérer en tenant compte de l'indice brut terminal de la fonction publique,

Population	Taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique
De 1 000 à 3 499 habitants	43

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que :

- l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de Maire est fixé au taux de 32,25% de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au Maire est fixé ainsi :
 - 1^{er} adjoint : 12,38% de l'indice brut terminal de la fonction publique,
 - 2^{ème} adjoint : 12,38% de l'indice brut terminal de la fonction publique,
 - 3^{ème} adjoint : 12,38% de l'indice brut terminal de la fonction publique,
 - 4^{ème} adjoint : 12,38% de l'indice brut terminal de la fonction publique,
 - 5^{ème} adjoint : 12,38% de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- Une régularisation des indemnités sera opérée avec effet au 1er janvier 2017.

D201703-16 AVANCEMENT DE GRADE – TAUX D'AVANCEMENT

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil les projets d'avancement de grade au titre de l'année 2017 et les grades concernés.

Compte tenu de ces projets d'avancement, il précise qu'une saisine du comité technique a été réalisée concernant les ratios d'avancement pour les trois grades concernés.

Le Conseil prend acte de ces informations.

D201703-17 PROJET D'ANIMATION – LA CARAVANE DES CLOWNS

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BONNEAU Christine.

Madame BONNEAU Christine présente les différents projets d'animation de la Caravane des Clowns aux écoles proposé par la Compagnie Matapeste. Elle évoque qu'une animation en lien avec les écoles est envisagée mais souhaiterait connaître les modalités organisationnelles et financières concernant ce projet.

Monsieur le Maire propose de revoir avec les Ecoles les modalités organisationnelles et de prise en charge de cette animation.

Le Conseil décide à l'unanimité, de revoir lors d'une réunion ultérieure la présentation de ce projet d'animation aux écoles.

D201703-18 PROJET D'ACQUISITION DU CABINET MEDICAL

Monsieur le Maire précise qu'il a rencontré, avec Messieurs GONNORD Pascal et MARTIN François, les quatre médecins actuellement en activité et évoqué la question de l'acquisition du cabinet et des éventuelles créations de cabinets supplémentaires.

Monsieur le Maire propose que la Commune se porte acquéreur du bien, vu l'avis des Domaines du 26 septembre 2016, compte tenu de la nécessité de pérenniser ce site qui accueille des médecins et compte tenu du fait que cet ensemble est très bon état, à 223 374 euros hors frais de notaire à compter du 1er juillet 2017. Il propose en outre qu'un loyer de 1 150 euros par mois soit appliqué en l'état actuel et que celui-ci soit revalorisé pour atteindre un montant de 1 600 euros par mois à la date de rentrée dans les locaux agrandis à cinq cabinets.

Monsieur le Maire rappelle en outre le financement de cette opération évoqué lors de la discussion du budget primitif 2017.

Par 15 voix pour et une abstention, le Conseil Municipal décide :

- > d'accepter que la Commune se porte acquéreur du bien à 223 374 euros hors frais de notaire à compter du 1er juillet 2017,
- > d'autoriser Monsieur GONNORD Pascal à signer tout document notarié afférent,
- > d'affecter cette dépense à l'opération n°0243 « acquisition de terrains et autres »
- > d'accepter l'application d'un loyer de 1 150 euros par mois en l'état actuel et que celui-ci soit revalorisé pour atteindre un montant de 1 600 euros par mois à la date de rentrée dans les locaux agrandis à cinq cabinets,
- > d'autoriser Monsieur le Maire à engager l'étude visant la création de deux cabinets supplémentaires.

D201703-19 ACQUISITION DE PARCELLE – LA PARSENNE

Monsieur le Maire propose de procéder à un échange de parcelle entre la parcelle ZP0002, propriété communale et la parcelle ZP0003, appartenant à Monsieur MANTEAU André afin d'établir une limite de parcelle parallèle à l'actuelle cloture aménagée.

A l'unanimité, les membres du Conseil acceptent ce projet qui sera revu en tenant compte du bornage réalisé.

D201703-20 LOCATION DE DEUX BUREAUX

Monsieur le Maire précise qu'il a été sollicité par le Directeur du réseau ADMR des Deux-Sèvres concernant le projet visant à accueillir à Prahecq les services administratifs de l'ADMR du canton de Prahecq, actuellement situés à Aiffres.

Il précise qu'après étude, les deux bureaux vacants situés dans les anciens locaux de la Communauté de Communes Plaine de Courance conviendraient et pourraient être loués, compte tenu des coûts de fonctionnement générés (hors amortissement du bâtiment), à 290 euros par mois (charges d'eau, d'électricité, d'assainissement et de chauffage incluses) pour les deux bureaux.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident d'accepter de louer à l'ADMR du canton de Prahecq, deux bureaux pour un loyer de 290 euros par mois (charges d'eau, d'électricité, d'assainissement et de chauffage incluses).